CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45e LÉGISLATURE, 1re SESSION

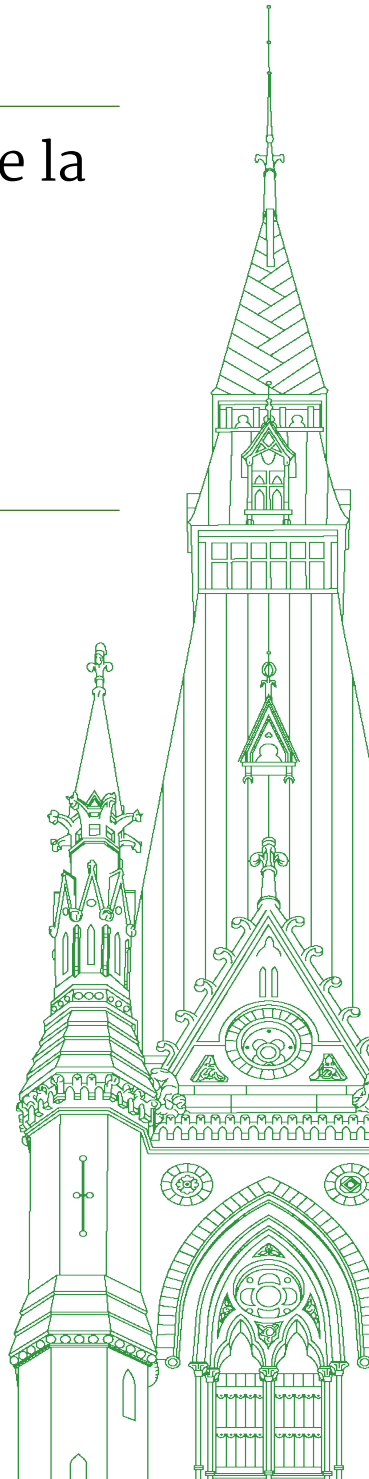
Comité permanent de l'industrie et de la technologie

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 051

PARTIE PUBLIQUE SEULEMENT - PUBLIC PART ONLY

Le mardi 20 octobre 2026



Président : Ben Carr

Comité permanent de l'industrie et de la technologie

Le mardi 20 octobre 2026

● (1105)

[*Français*]

Le président (Ben Carr (Winnipeg-Centre-Sud, Lib.)): Bonjour, tout le monde. J'espère que vous avez passé une bonne semaine chez vous avec votre famille, vos amis et les gens que vous représentez.

[*Traduction*]

Nous sommes ici pour étudier le projet de loi C-267.

Je souhaite la bienvenue à M. Barsalou-Duval.

[*Français*]

M. Barsalou-Duval remplace M. Ste-Marie, qui est absent aujourd'hui et pour quelques semaines en raison d'autres responsabilités. C'est la même chose concernant M. Bains.

[*Traduction*]

M. Bains et M. Ste-Marie ont été affectés au comité créé pour l'examen du projet de loi C-39.

[*Français*]

Je peux confirmer que tous les tests ont été effectués.

[*Traduction*]

Chers collègues, nous allons passer la première heure aujourd'hui avec notre collègue, M. Sari, qui aura l'occasion de discuter de son projet de loi d'initiative parlementaire, le projet de loi C-267, Loi établissant un cadre national visant à promouvoir la durabilité des produits électroniques et des appareils domestiques essentiels.

Au cours de la deuxième heure, nous accueillerons des représentants du ministère. Nous avons prévu un peu de temps supplémentaire à huis clos, ensuite, afin de discuter des trois rapports que nous devons terminer, et j'espère que nous pourrons avancer assez rondement là-dessus.

[*Français*]

Monsieur Sari, vous avez la parole pour cinq minutes pour présenter votre projet de loi.

Abdelhaq Sari (Bourassa, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Merci beaucoup, chers collègues. Tout d'abord, je tiens à m'excuser de ma voix. C'est dû à une certaine fatigue liée à un voyage qui était quand même assez long.

Tout d'abord, je vous remercie de m'accueillir à votre comité pour l'étude du projet de loi C-267. C'est mon premier projet de loi, alors que c'est ma deuxième année en tant que député élu dans la circonscription de Bourassa.

Pour mettre la table, j'aimerais bien commencer par vous expliquer ce que je viens vous présenter aujourd'hui en évoquant une scène. C'est une scène que beaucoup de familles connaissent. Imaginez un lave-vaisselle, par exemple, qui tombe en panne après quatre ans. Le technicien arrive, il essaie de trouver le problème et il annonce que la pièce qu'il faut remplacer n'existe plus ou qu'elle coûte presque le prix d'un appareil neuf. La famille paie alors deux fois: la première fois pour l'appareil qu'elle jette, puis la deuxième fois pour celui qu'elle doit acheter. L'appareil finit au dépotoir.

Le projet de loi C-267 part de cette réalité que nous connaissons tous. Il demande au ministère de l'Industrie d'élaborer, en consultant les provinces, les territoires, les consommateurs et l'industrie, un cadre national sur la durabilité et la réparabilité des produits électroniques et des appareils domestiques essentiels. Ce cadre porte sur trois choses essentielles, qui sont quand même assez simples: premièrement, informer le consommateur sur la durée de vie d'un produit; deuxièmement, assurer l'accès aux pièces et au soutien logiciel pendant une période raisonnable; troisièmement, préciser les responsabilités des fabricants, des importateurs et des distributeurs. Le ministre déposerait un rapport au Parlement dans les 18 mois suivant l'entrée en vigueur de la loi, et celle-ci serait revue après cinq ans.

Le 11 juin, la Chambre a adopté ce projet de loi à l'étape de la deuxième lecture par 192 voix contre 131. Je remercie d'ailleurs mes collègues du Bloc québécois, du NPD et du Parti vert de leur appui. Ce vote dit une chose: la durabilité n'est ni de gauche ni de droite; c'est une question de coût de la vie, de concurrence et de bon sens.

Depuis juin, j'ai eu plusieurs rencontres, plusieurs consultations et plusieurs analyses dans plusieurs dossiers. J'ai rencontré des groupes de consommateurs comme Option consommateurs, j'ai étudié des rapports de Protégez-Vous et d'Équiterre, et j'ai aussi rencontré des fabricants d'électroménagers. Leurs préoccupations sont pertinentes et sérieuses, et je veux y répondre directement devant vous.

Pour ce qui est de la question de la sécurité, le projet de loi C-267 n'oblige personne à ouvrir un compresseur ou une conduite de gaz. Le cadre peut distinguer les pièces offertes au grand public de celles réservées aux techniciens certifiés, comme l'industrie le fait déjà.

Pour ce qui est du chevauchement des règles, le Québec, avec sa loi de 2023, et le Manitoba ont pris de l'avance. Le vrai risque, aujourd'hui, c'est la mosaïque de règles qui diffèrent d'une province à l'autre pour un même produit importé. Le projet de loi C-267 demande un cadre national. C'est justement l'harmonisation que l'industrie réclame d'habitude. Je le répète: cette harmonisation est un plancher et non un plafond. Le Québec garde toute latitude pour aller plus loin.

Pour ce qui est de la consultation, les fabricants veulent être à la table. Ils ont raison. Je suis ouvert à des amendements qui les nomment explicitement parmi les parties consultées.

D'autres groupes me demandent, au contraire, d'aller plus loin et d'inclure l'équipement agricole, ainsi que les véhicules ou les outils d'autres catégories. L'objectif demeure noble, intéressant et pertinent. Cependant, mon projet de loi doit se limiter aux appareils domestiques et aux appareils de bureau, pour une raison très importante. S'il y a un chevauchement entre les industries, on perd l'essence même du projet de loi. Un projet de loi qui veut tout couvrir risque de ne rien accomplir et de mourir au Feuilleton.

Le projet de loi C-267 bâtit une fondation solide sur les produits que les familles utilisent chaque jour. L'examen après cinq ans est la voie pour élargir le cadre une fois que celui-ci aura fait ses preuves. Ce projet de loi ne crée aucune dépendance nouvelle et n'impose aucune norme du jour au lendemain. Il donne une direction claire, il laisse le temps de bien faire les choses et il réunit tout le monde autour de la même table.

Les familles de Bourassa, comme celles de Windsor, de Joliette ou de Winnipeg, méritent d'acheter un appareil en sachant combien de temps il durera. Elles doivent aussi savoir si elles pourront ou non le faire réparer quand il va tomber en panne.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, je comprends l'appel de l'industrie de l'automobile. Hier, j'ai rencontré l'Association des industries de l'automobile du Canada, ou AIA Canada, et j'ai le même objectif qu'elle. Cependant, comme je l'ai dit tout à l'heure, les véhicules relèvent d'un régime distinct, celui de la Loi sur la sécurité automobile, et dépassent la portée du projet de loi C-267. Le secteur de l'automobile, à mon avis, mérite sa propre loi, et je suis prêt à travailler là-dessus avec des collègues de tous les partis. Un projet de loi qui veut tout couvrir, comme je l'ai dit tout à l'heure, risque de ne rien accomplir.

Ce que je veux faire avec ce projet de loi, c'est réparer plutôt que jeter, informer plutôt que laisser deviner, et collaborer plutôt qu'imposer.

Je vous remercie de votre écoute. Je suis prêt à répondre à vos questions.

● (1110)

Le président: Je vous remercie beaucoup de votre présentation.

[*Traduction*]

Nous allons passer directement aux questions.

Monsieur Gill, vous avez la parole pour six minutes.

Harb Gill (Windsor-Ouest, PCC): Merci, monsieur le président.

Monsieur Sari, j'appuie le droit à la réparation, mais les Canadiens méritent mieux que de bonnes intentions et un autre cadre gouvernemental.

Nous devons donner aux consommateurs des droits exécutoires, donner aux entreprises de réparation indépendantes la juste chance d'être concurrentielles, tenir les fabricants responsables lorsqu'ils enfreignent les règles et veiller à ce que lorsque quelque chose ne va pas, les Canadiens sachent exactement qui est responsable: il faut plus de choix pour les consommateurs, moins de formalités administratives inutiles et une véritable responsabilisation du gouvernement et des fabricants.

Cela dit, imaginons que vous ayez une laveuse de deux ans pour laquelle vous avez besoin d'une petite pièce peu coûteuse, mais que le fabricant ne fournit pas. Que le consommateur peut-il légitimement exiger en vertu de ce projet de loi? Que le consommateur peut-il faire appliquer aujourd'hui et à quoi peut-il s'attendre une fois que ce projet de loi sera adopté? Qu'y aura-t-il de plus dans ce projet de loi qui sera exécutoire pour le consommateur, monsieur?

[*Français*]

Abdelhaq Sari: Tout d'abord, je vous remercie beaucoup de votre question. Elle est essentielle et très pertinente.

Il faut faire attention. Ici, il s'agit de poser les bases et de consolider l'ensemble des besoins liés au droit à la réparation, au droit à l'information et au droit d'avoir accès à des pièces de rechange, bien évidemment. Encore une fois, il faut faire attention de ne pas s'immiscer dans les affaires provinciales. Les recours liés aux droits du consommateur relèvent plutôt des lois provinciales. Il faut faire très attention à cet égard. Par exemple, au Québec, quand on a un recours à faire, c'est réglé et géré du côté provincial.

[*Traduction*]

Harb Gill: Vous soulevez un bon point, monsieur. La protection des consommateurs est aussi une responsabilité provinciale. Votre projet de loi repose sur la consultation avec les provinces, mais nous voyons à quel point il est difficile pour Ottawa de persuader les provinces d'éliminer les barrières interprovinciales, même lorsque les avantages économiques sont très clairs.

Qu'est-ce qui sera différent dans ce cas? Si l'Ontario adopte des règles sur les réparations et qu'une autre province adopte des règles différentes ou n'en adopte aucune, les Canadiens auront-ils des protections différentes selon l'endroit où ils vivent? Si Ottawa et une province sont en désaccord, qui est ultimement responsable? Qui ce consommateur appellera-t-il?

[*Français*]

Abdelhaq Sari: C'est très simple: le projet de loi C-267 met en place un plancher, une base minimale. Par la suite, si les provinces veulent aller plus loin, comme le Québec le fait, sur le plan des recours, des exigences, de l'accès à l'information ou de l'étiquetage, ça leur appartient. On laisse cette latitude aux provinces. Cependant, lorsque quelqu'un achète un téléphone dans une autre province et que les règles sont différentes pour le même téléphone, qui a été importé au Canada, on a un problème d'homogénéité quant au droit de recours.

Cela étant dit, ce que nous voulons faire, ici, c'est établir un plancher. Cependant, encore une fois, si on veut l'écrire explicitement dans le projet de loi au moyen d'un amendement, je suis ouvert à la chose.

[*Traduction*]

Harb Gill: Le défi, monsieur, tient à ce dont nous avons déjà parlé au Comité: les questions de responsabilité partagée. Quand il y a une responsabilité partagée, cela revient à dire qu'il n'y a pas de responsabilité, malheureusement. D'autres pays ont tenté cette approche. La France s'est dotée d'indices de réparabilité, tandis que certains États américains ont adopté une approche plus ciblée.

Pourquoi mettre en place un cadre national général au lieu d'établir des droits exécutoires clairement définis? Par exemple, une étiquette peut bien indiquer à un Canadien qu'un produit est réparable, mais cette étiquette ne sert pas à grand-chose si la pièce nécessaire n'est pas disponible ou si le coût de la réparation est équivalent à celui du produit neuf, comme vous l'avez souligné.

Comment allez-vous mesurer si ce projet de loi permet réellement aux familles canadiennes d'économiser de l'argent? Pour quelle réduction mesurable des coûts de réparation ou quelle augmentation de la durée de vie d'un produit êtes-vous prêt à rendre des comptes?

● (1115)

[*Français*]

Abdelhaq Sari: Je vais commencer par répondre à la deuxième partie de votre question, parce que vous avez parlé d'un élément qui m'importe énormément: les indicateurs. J'ai une spécialisation en informatique décisionnelle et en analytique. Je dis souvent que ce qu'on ne mesure pas n'existe pas et que ce qui se mesure s'améliore. Ça, c'est très important. Ici, on veut exiger des chiffres. Comme vous l'avez bien dit, ce qu'on ne peut pas mesurer reste une simple intention.

Alors, il y a quatre indicateurs qu'on veut avoir dans ce projet de loi: la durée de vie des appareils, le coût d'une réparation par rapport à un achat neuf, la quantité de déchets électroniques par habitant, qu'on peut diminuer, et les emplois créés en réparation. Quand on va donner l'accès aux pièces, quand on va donner l'information aux réparateurs et quand on va donner les directives aux réparateurs, on va créer des emplois en réparation au sein des petites et moyennes entreprises.

En ce qui concerne votre première question, je vais revenir sur ce que j'ai dit tout à l'heure. Ottawa va faciliter le travail pour assurer l'accès à l'information et aux pièces, mais c'est aux provinces d'innover et de créer les recours des consommateurs à cet égard.

[*Traduction*]

Harb Gill: Combien de temps me reste-t-il, monsieur le président?

Le président: Il vous reste sept secondes.

Harb Gill: D'accord. Je vous cède mon temps de parole, monsieur le président.

Le président: C'est très généreux de votre part de commencer la semaine de cette façon. Merci beaucoup.

[*Français*]

Monsieur Ntumba, vous avez la parole pour six minutes.

Bienvenu-Olivier Ntumba (Mont-Saint-Bruno—L'Acadie, Lib.): Bonjour, monsieur Sari. Comment allez-vous?

Abdelhaq Sari: C'est la première question que vous me posez. Je vais très bien et je suis vraiment enthousiaste.

Bienvenu-Olivier Ntumba: Durant la pandémie, je me suis retrouvé, comme bien des familles, à devoir rester à la maison, un peu coincé, en raison des mesures de sécurité limitant les sorties. Je me suis retrouvé avec mon épouse et mes enfants à la maison et, un soir, la sécheuse a complètement lâché. Ça a réveillé en moi mon côté enfantin et débrouillard. Avec mon tournevis et ma perceuse, j'ai ouvert la machine seul à la maison. Je suis allé sur YouTube pour voir comment ça marchait, cette affaire-là. Heureusement, j'ai pu acheter des pièces et j'ai réparé ma sécheuse seul à la maison. Depuis, quand il y a une panne à la maison, mon frère, ma mère ou mes sœurs m'appellent pour me demander de faire la réparation pour eux.

J'aime vraiment l'approche de ce projet de loi. Il vient aider les familles, comme la mienne, qui ont vécu ça par le passé.

Quels sont les défis qui sont ressortis des différentes consultations que vous avez faites dans Bourassa?

Abdelhaq Sari: Tout d'abord, je vous remercie beaucoup de votre question.

Dans ma circonscription, comme vous le savez, le revenu moyen par ménage est l'un des plus faibles au Canada. Outre ce défi, il y a celui auquel sont confrontées les petites et moyennes entreprises. Dans Bourassa, il y a beaucoup d'ateliers de réparation de téléphones, d'ordinateurs ou même d'appareils électroménagers, mais ils n'arrivent pas vraiment à fonctionner, parce qu'on n'arrive pas à trouver des pièces de rechange, à trouver des directives et des procédures qui sont disponibles en ligne, surtout en français, et à trouver l'information existante. Alors, selon moi, ce sont deux éléments sur lesquels il faut se pencher pour éviter aux familles de devoir acheter un autre appareil électronique neuf.

Sur la rue de Charleroi, sur la rue Monselet ou sur d'autres rues dans ma circonscription, il y a beaucoup de réparateurs qui font face à un mur, soit le manque d'accès à l'information et aux pièces de rechange. Ce projet de loi vient leur donner la possibilité de faire marcher leur commerce, que ce soit à Montréal, au Québec ou partout au Canada.

Bienvenu-Olivier Ntumba: Merci beaucoup, monsieur Sari.

Que pensez-vous du délai de 18 mois? Est-il suffisant pour élaborer un cadre solide, compte tenu de la nécessité d'une coordination fédérale-provinciale?

Abdelhaq Sari: La réponse courte est oui.

Pourquoi maintenant? C'est parce qu'il y a du travail qui a déjà été fait. Il y a déjà des rapports qui ont été faits par le ministère de l'Industrie. On ne réinvente pas la roue. Selon moi, le délai de 18 mois est très raisonnable. On peut toujours travailler là-dessus, parce que beaucoup d'études et d'analyses ont été faites. On pourrait les réutiliser et, par la suite, rediscuter du cadre. Comme je l'ai dit — je le réitère encore une fois —, ce cadre n'est pas final. Il sera révisé tous les cinq ans.

● (1120)

Bienvenu-Olivier Ntumba: Notre gouvernement a comme priorité l'abordabilité pour les Canadiens et les Canadiennes. Y a-t-il des risques que des exigences accrues en matière de durabilité fassent augmenter les coûts initiaux pour le consommateur?

Abdelhaq Sari: La réponse courte est non.

Maintenant, comment peut-on vraiment justifier cet élément-là? C'est bien évidemment en disant que ça se fait déjà très bien ailleurs, notamment aux États-Unis, dans plusieurs États, et en Europe. Alors, nous ne sommes pas en avance. Au contraire, nous sommes en retard, ici, au Canada, pour adopter un tel projet de loi. En ce qui a trait à l'étiquetage, par exemple, on voit que les autres pays sont très en avance sur nous. Je ne pense pas que, dans ces pays, les réfrigérateurs se vendent plus cher qu'ici. Ça, c'est clair. Ce n'est pas quelque chose qui a fait augmenter les prix. Même aux États-Unis, on voit que ça va dans le même sens.

Cela étant dit, il faut faire attention. Les appareils qui sont visés par le projet de loi C-267 sont, dans la majorité des cas, des appareils importés. Ça, c'est important. Quand ils sont importés, c'est à nous, bien évidemment, d'exiger certaines choses, et, d'ailleurs, ces choses sont exigées par les pays où ces appareils sont fabriqués.

Alors, ici, il s'agit de nous aligner beaucoup plus sur les normes internationales, et non d'innover nous-mêmes. Il ne faut pas voir dans le projet de loi C-267 quelque chose qui nous fait prendre de l'avance, car nous sommes pas mal en retard à cet égard, au Canada. Nous devons nous doter de mesures permettant aux consommateurs de choisir la réparation.

Bienvenu-Olivier Ntumba: Pour terminer, au cours des deux dernières années, le gouvernement du Canada a pris un certain nombre de mesures visant à régler les problèmes liés au droit à la réparation. Pensez-vous que votre projet de loi s'harmonise avec les initiatives existantes pour l'économie circulaire et la protection des consommateurs?

Abdelhaq Sari: Non seulement il s'harmonise avec elles, mais il est très complémentaire, voire essentiel. Cette complémentarité rend tous les éléments dont vous avez parlé plus solides et plus pertinents.

Par exemple, en 2024, on a modifié la Loi sur la concurrence pour l'accès aux pièces. C'est un élément très important. Il s'agissait des projets de loi C-244 et C-294, si je ne me trompe pas. Ça a ouvert les verrous du droit d'auteur, et c'est important. Ici, le projet de loi C-267 vise à ajouter deux éléments qui sont très importants: la durabilité des pièces et l'accès à l'information.

Alors, le gouvernement, en 2024, a posé les fondations, et maintenant, le projet de loi C-267 construit la maison, qui, je l'espère, sera complétée.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Ntumba. Vous êtes libre de venir chez moi pour régler tous mes problèmes, n'importe quand.

Abdelhaq Sari: J'aimerais juste ajouter un commentaire.

C'est une bonne chose que M. le député ait pu réparer son appareil, mais il faut faire attention. On ne peut pas tout réparer. Pour les pièces qui peuvent être dangereuses, par exemple les compresseurs à gaz, je suggère toujours de faire appel à un spécialiste, et non pas au député de Mont-Saint-Bruno—L'Acadie.

Le président: Merci. Je dirais que le danger est son deuxième prénom, mais c'est une expression anglaise. Je ne sais pas si c'est correct en français.

Monsieur Barsalou-Duval, vous avez la parole pour six minutes.

Xavier Barsalou-Duval (Pierre-Boucher—Les Patriotes—Verchères, BQ): Merci, monsieur le président.

Félicitations, monsieur Sari, pour votre projet de loi. C'est toujours un moment excitant, quand même, quand nous avons la chance de déposer un projet de loi au Parlement, au nom de nos concitoyens, pour pouvoir faire avancer un dossier qui nous tient à cœur. Dans le cas de la question de la réparabilité, je pense que c'est une intention qui est très louable. Je vous en suis reconnaissant. D'ailleurs, ce n'est pas pour rien que notre formation politique, le Bloc québécois, a appuyé votre projet de loi.

Comme vous l'avez mentionné d'entrée de jeu dans vos remarques d'ouverture, au Québec, l'Assemblée nationale a adopté, en 2023, le projet de loi n^{o} 29, qui visait à lutter contre l'obsolescence programmée. Donc, essentiellement, c'est la même intention que ce qu'il y a dans votre projet de loi. Cependant, dans le projet de loi du gouvernement du Québec, il y a un élément qui a été abordé et qui ne l'est pas dans votre projet de loi. Je comprends mal pourquoi. Vous avez dit, tout à l'heure, dans vos remarques d'ouverture, que vous ne vouliez pas ratisser trop large, parce qu'on aurait du mal à faire le travail. Toutefois, il me semble qu'au Québec, on a été capable de ratisser assez large pour régler non seulement des problèmes liés aux petits électroménagers et aux appareils électroniques, mais aussi le problème qui est vécu dans l'industrie automobile.

En effet, dans l'industrie automobile, ça devient fou. On ne peut quasiment plus mettre de l'air dans les pneus sans avoir un accès au serveur des compagnies. Tout est prétexte au secret commercial, en fait, ce qui fait qu'il devient quasiment impossible de réparer les voitures. Il y a des gens qui habitent à côté d'un concessionnaire, mais il y a aussi des gens qui habitent à une heure, une heure et demie ou deux heures de route d'un concessionnaire. Il y a aussi des gens qui se rendent compte qu'un concessionnaire, ça coûte pas mal plus cher que le garage du coin. Je sais que vous n'avez pas abordé cet élément dans votre projet de loi, mais j'aimerais savoir pourquoi.

J'aimerais aussi savoir si, malgré les propos que vous avez tenus, vous seriez ouvert à ce qu'on améliore votre projet de loi, afin qu'il complète encore mieux le travail qui s'est fait au Québec.

● (1125)

Abdelhaq Sari: Avant de répondre à la question, je tiens d'abord à vous remercier de la question, mais surtout à remercier la formation du Bloc québécois de m'avoir appuyé pour ce projet de loi. Comme vous l'avez bien dit, ça me tient à cœur.

Le Québec a montré la voie, et je ne peux pas remercier assez la province pour cela. Cependant, je le réitère et je le répète, les mesures du projet de loi C-267 représentent un plancher, et non un plafond.

La loi québécoise, elle, est vraiment très intéressante et assez complète. Malheureusement, il y a d'autres provinces qui n'ont absolument rien, si on exclut le Manitoba. Alors, la loi québécoise reste en vigueur, et elle reste plus ambitieuse sur plusieurs points, comme l'a bien dit mon collègue.

Le projet de loi C-267 relève les exigences dans les autres provinces qui, comme je l'ai dit, n'ont encore rien fait. Si le Bloc québécois veut vraiment qu'on l'écrive noir sur blanc, je suis ouvert à un amendement qui précise que le cadre proposé par le projet de loi ne limite en rien les lois provinciales plus exigeantes. Ça veut dire que, si des provinces veulent aller plus loin là-dessus, la porte reste ouverte.

Pour ce qui est de la question visant à savoir jusqu'à quel point je suis ouvert, je dirais que je suis très ouvert quant à la manière dont on peut appliquer ça si on veut vraiment aider à la fois les consommateurs, les industries et les petites et moyennes entreprises. Cependant, pour ce qui est du principe, comme je l'ai dit tout à l'heure, le principe du projet de loi reste quand même le même, dans sa portée. Là-dessus, vraiment, je suis quand même assez ferme.

Xavier Barsalou-Duval: Je vous remercie de votre réponse. Je me serais entretenu avec vous très longuement là-dessus, mais je dois malheureusement vous quitter.

Cependant, je laisse le reste de mon temps de parole à ma collègue Claude DeBellefeuille, qui est aussi très intéressée par le projet de loi.

Le président: Bonjour. Bienvenue, madame DeBellefeuille. Il reste deux minutes pour vous.

Claude DeBellefeuille (Vallée-du-Haut-Saint-Laurent, BQ): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je suis très heureuse d'être ici.

Nous nous connaissons un peu, monsieur Sari. On sait que le Bloc québécois a appuyé votre projet de loi.

Je vous laisse le soin de peaufiner votre réponse. Mon collègue vous a demandé si vous étiez ouvert à un amendement pour couvrir tout le secteur automobile. Vous le savez, l'Association des industries de l'automobile du Canada vous a proposé un amendement parce qu'elle se trouve un peu délaissée par votre projet de loi. Ça nous touche beaucoup. Vous, vous êtes un député de Montréal, mais il y a beaucoup de députés dans des régions rurales où il y a des petits garages qui réparent les voitures et qui ont de plus en plus de misère à faire leur travail à cause de la programmation informatique des nouveaux véhicules.

Alors, je vous repose la question que mon collègue vous a posée: seriez-vous ouvert à ajouter un secteur parmi ceux couverts, qui serait celui de l'automobile, en plus de l'électronique et des appareils domestiques essentiels?

Abdelhaq Sari: Je suis nouveau en politique fédérale, mais, ce que j'ai appris le plus, c'est que, plus on veut élargir un projet de loi, plus on augmente ses chances de mourir au Feuilleton.

Alors, je vous donne la réponse courte à votre question. J'ai rencontré des gens de l'Association. J'ai trouvé leurs demandes très pertinentes. J'ai pris le temps de les écouter. Cependant, encore une fois, pour ce qui est de couvrir une autre industrie, la réponse courte et claire est non.

Claude DeBellefeuille: Est-ce qu'il me reste du temps?

Le président: Il vous reste 30 secondes, alors vous pouvez poser une question rapidement, si vous le voulez.

Claude DeBellefeuille: Merci beaucoup, monsieur le président.

Monsieur Sari, je veux juste vous dire que nous, du Bloc québécois, allons quand même proposer un amendement, parce que nous trouvons ça important. C'est juste pour que vous soyez avisé que nous allons quand même débattre de cet amendement.

Abdelhaq Sari: Je vous en remercie.

Le président: C'est excellent. Merci, madame DeBellefeuille. Je vous souhaite à nouveau la bienvenue au Comité.

Monsieur Groleau, c'est à vous pour cinq minutes.

Jason Groleau (Beauce, PCC): Bonjour, monsieur le président.

Monsieur Sari, je vous félicite pour votre premier projet de loi. C'est excitant. Vous avez travaillé fort. Je vous offre mes félicitations.

Pouvez-vous expliquer aux citoyens en quoi consiste votre projet de loi, au juste, et ce que ça va leur apporter?

● (1130)

Abdelhaq Sari: Premièrement, pour les citoyens, ça apporte la possibilité d'avoir de l'information. Parlons d'abord de ce qui se passe en amont, avant de faire un achat. Ça donne aux gens la possibilité de faire un choix entre deux produits qui peuvent avoir la même qualité, en apparence, et dont le prix est pas mal le même. Les gens n'ont-ils pas le droit de savoir que, pour le produit A, par exemple, les pièces seront disponibles pendant sept ans, alors que, pour l'autre, il y en aura juste pendant cinq ans? Ça, c'est un droit à l'information. Les gens n'ont-ils pas le droit de savoir que les informations sont disponibles dans les deux langues officielles au Canada? Ça, c'est une information. Tout ça, c'est en amont.

Deuxièmement, quand il y a un problème durant la période de garantie, il faut que la disponibilité des pièces soit aussi au rendez-vous, ce qui n'est pas toujours le cas. À cet égard, les provinces ont déjà des recours pour les consommateurs, mais il faut qu'Ottawa vienne mettre des balises. Alors, quand le consommateur a un appareil dont la pièce de rechange coûte à peu près 100 $, il n'a pas à acheter un autre appareil à 1 000 $ ou plus.

Jason Groleau: Vous avez sûrement parlé à l'industrie. Si vous demandez plus de garanties et une plus longue durée de vie, ça va créer de l'inflation. J'ai de l'expérience. Vous avez dit que vous aviez de l'expérience; moi, j'ai 30 ans d'expérience en affaires. Si je demande plus de garanties à un fournisseur, il va augmenter le prix de vente.

Est-ce que vous n'avez pas peur de ça?

Abdelhaq Sari: Premièrement, je vais répéter quelque chose que j'ai dit tout à l'heure: dans l'industrie dont on parle ici, soit celle des appareils électroménagers, le Canada, malheureusement, est plus un importateur qu'un fabricant. Ça, c'est important. Alors, on importe des produits qui viennent des États-Unis, d'Asie ou d'Europe. Or, des projets de loi semblables ont déjà été adoptés dans plusieurs États américains et dans d'autres pays en Europe. Je ne vois donc pas comment ce projet de loi va faire augmenter les prix.

Alors, pour être clair, je dirais qu'on partage les mêmes objectifs que l'industrie. On veut que la facture des familles soit vraiment réduite. Par contre, le projet de loi C-267 n'impose aucune obligation aux entreprises demain matin. Il lance une consultation incluant l'industrie, où elle sera à la table. Tout règlement futur passera par une analyse coûts-avantages pour l'industrie, pour les consommateurs et pour les milliers de petits ateliers de réparation.

Jason Groleau: Donc, l'analyse des coûts n'a pas été faite encore, d'après ce que vous me dites.

Abdelhaq Sari: Non. C'est pourquoi on parle d'une période de 18 mois.

Jason Groleau: Comment comptez-vous mettre en œuvre ce projet de loi sans imposer de coûts supplémentaires aux contribuables, sans alourdir la bureaucratie et sans ouvrir d'autres poches gouvernementales? Comment allez-vous le faire?

Abdelhaq Sari: On va tout simplement ajouter ces éléments dans les exigences d'importation qui sont déjà là. Il y a une réglementation qui est déjà en vigueur. Il s'agit juste de la bonifier et de la rendre plus explicite quant à ces éléments.

Jason Groleau: Avez-vous des exemples à me donner?

Abdelhaq Sari: Je vais vous donner comme exemple l'accès à l'information sur l'étiquette des produits. Par exemple, il s'agit de donner, pour chaque garantie, de l'information sur la disponibilité des pièces et sur leur période de disponibilité. Ce sont des éléments informatifs. Je ne vois aucunement comment ces éléments pourraient être problématiques.

Je vais ajouter un autre élément très important. La plupart des appareils qu'on achète ont maintenant une composante logicielle. Savoir jusqu'à quand on peut avoir une mise à jour du logiciel, c'est très important. Ce n'est pas uniquement une question de pièces. J'ai été développeur informatique, et je sais que, parfois, on veut mettre à jour le matériel, mais le logiciel ne suit plus. Ça, c'est un élément problématique que le projet de loi vient également clarifier.

Jason Groleau: Vous avez parlé tout à l'heure du projet de loi n^{o} 29 qui a été fait au Québec en 2023. Comment est-ce que cette loi et votre projet de loi vont se chevaucher? Qui va décider? Comment est-ce que ça va fonctionner? Est-ce que votre projet de loi ne va pas compliquer la donne?

Abdelhaq Sari: Non, au contraire. On s'inspire d'ailleurs du Québec là-dessus. Tout ce qui concerne les recours des consommateurs, ça relève toujours des lois provinciales à 100 %. Tout ce qui concerne, par exemple, les exigences relatives aux garanties, ça reste toujours du domaine provincial. Maintenant, on vient mettre la balise pour harmoniser et normaliser cet élément qu'on veut mettre en place par le projet de loi C-267. Ça, c'est très important.

Il n'y aura aucunement de chevauchement. Comme je l'ai dit tout à l'heure, Ottawa vient mettre les bases. Toutes les provinces peuvent innover, peuvent ajouter des éléments et peuvent aller plus loin. Si le Québec ou d'autres provinces veulent aller plus loin, ce sera libre à eux de le faire, bien évidemment.

Jason Groleau: Merci beaucoup.

Abdelhaq Sari: Merci à vous.

The Chair: Merci, monsieur Groleau.

[*Traduction*]

Monsieur Ma, vous avez la parole pour cinq minutes.

● (1135)

Michael Ma (Markham—Unionville, Lib.): Tout d'abord, je tiens à vous féliciter d'avoir proposé ce projet de loi.

C'est un de mes dadas depuis des années. Je fais moi-même beaucoup de réparations et j'aide de bons amis avec les leurs aussi. L'absence d'une réglementation de ce type crée vraiment beaucoup de déchets inutiles, car les produits ne durent pas aussi longtemps qu'avant.

Voici ma première question. L'abordabilité est une priorité pour les Canadiens partout au pays. Comment le projet de loi C-267 contribuera-t-il à améliorer le coût de la vie pour le ménage canadien moyen?

[*Français*]

Abdelhaq Sari: Merci beaucoup pour la question.

Je dirais qu'on va avoir l'abordabilité par deux éléments.

Premièrement, c'est lors de l'achat. On va pouvoir faire un meilleur choix quant au produit qu'on veut acheter. Comme je l'ai dit, en amont, quand on veut acheter un produit et qu'il y a, pour le même prix, deux marques ou deux modèles, on va pouvoir avoir l'information.

Le deuxième élément, c'est quelque chose qui est arrivé à presque tout le monde: on a quelque chose qui fonctionne très bien, mais, du jour au lendemain, il y a une pièce qui brise. Ça peut coûter 100 $ pour la changer, mais on est dans l'obligation de faire un remplacement pour plusieurs milliers de dollars. Dans de tels cas, l'impact le plus important est sur le portefeuille des citoyens et citoyennes. C'est également ça, l'enjeu. Les gens pourraient, bien évidemment, ne pas avoir à acheter un nouvel appareil. C'est cette obligation d'achat qui fait vraiment s'endetter les familles. Or, il faut pouvoir avoir des appareils essentiels, comme un réfrigérateur, un téléviseur, un lave-linge ou un lave-vaisselle.

[*Traduction*]

Michael Ma: Les appareils domestiques essentiels sont l'infrastructure domestique qui permet de maintenir la qualité de vie d'un ménage. Certains d'entre vous se souviennent peut-être des vieilles publicités de Maytag, à la télévision, qui vantaient la fiabilité de ses produits et tout.

Pouvez-vous expliquer au Comité l'importance de la durabilité et de la réparabilité des produits, des appareils électroménagers essentiels, en particulier?

[*Français*]

Abdelhaq Sari: Personnellement, quand j'achète un produit, c'est le critère numéro un.

Si vous me le permettez, j'aimerais bien revenir sur la question d'avant, parce que c'est une chose à laquelle je n'ai pas répondu, et ça va peut-être aider aussi à répondre aux autres questions qui m'ont été posées par le Parti conservateur: comment est-ce que ça peut aider sur le plan de l'abordabilité?

Quand on achète un produit, qu'on soit une personne ou une compagnie, il y a deux coûts qu'on doit vraiment chercher à connaître: le coût d'acquisition et le coût total de possession. Le coût total de possession se calcule selon le nombre d'années durant lesquelles on peut utiliser le produit et durant lesquelles on a une garantie d'utilisation du produit.

Quand on ne peut pas vraiment rénover le produit, ou plutôt l'améliorer, ou mettre à jour le logiciel, quand on ne peut pas remplacer une pièce qui vient de tomber en panne, à ce moment-là, le coût total de possession devient incalculable, ou incorrect sur le plan des calculs.

Quand on veut mettre à jour un parc informatique, on vise la question du coût total de possession. Nous-mêmes, comme acheteurs, nous exigeons ces éléments des compagnies. Pourquoi cette exigence ne serait-elle pas écrite noire sur blanc dans un projet de loi comme le projet de loi C-267? C'est très important, la question du coût total de possession.

Pour répondre à votre question, je dirais que c'est un élément sur lequel je suis d'accord. Moi-même, quand j'achète un produit, je regarde la durabilité, les matériaux qui sont utilisés et les preuves qui ont été faites dans le passé. Je veux aussi savoir si les pièces sont programmées pour tomber en panne. Ça, c'est quelque chose de très pertinent qu'on n'a pas encore soulevé aujourd'hui à ce comité. C'est quelque chose qu'on veut éviter également, comme gouvernement. On veut éviter cette obsolescence programmée des pièces de rechange.

[*Traduction*]

Michael Ma: Lorsque les ménages canadiens investissent dans des appareils domestiques essentiels, ils s'attendent à une durée de vie raisonnable. Le projet de loi C-267 exigera l'élaboration d'un cadre national sur la durée de vie minimale de cette catégorie de produits.

Quelle est la meilleure façon de mettre ces mesures en œuvre pour protéger les consommateurs canadiens contre l'obsolescence prématurée et plus particulièrement, contre ce dont vous venez de parler? Très souvent, ces appareils sont encore bons, mais quand de nouveaux logiciels apparaissent, ils sont incompatibles avec eux.

● (1140)

[*Français*]

Abdelhaq Sari: Pour répondre à votre question, je dirais que c'est le cœur du projet de loi.

Je vais revenir sur la question du soutien logiciel, parce que, maintenant, il n'y a plus uniquement la question des pièces. En ce qui concerne les pièces, il y a eu de l'obsolescence. On a trouvé des enquêtes, en Europe, sur l'obsolescence dans le cas de disques durs d'ordinateurs, d'appareils plasma qu'il y avait à l'époque, de téléviseurs qu'on utilise maintenant ou d'autres appareils ménagers. La question, maintenant, porte également sur la durabilité des logiciels, sur la disponibilité des logiciels et sur la disponibilité de leurs mises à jour lorsqu'il s'agit de versions vraiment antérieures.

Maintenant, comment va-t-on aider concrètement le consommateur? C'est au moyen de l'étiquetage, bien évidemment. C'est par l'accès à l'information. Il faut vraiment exiger ces informations au moment de l'importation. Il s'agit aussi d'avoir une garantie, et pas uniquement une garantie sur la durabilité du produit, mais également une garantie d'accès aux pièces de rechange. Dans plusieurs pays, on voit l'information sur le nombre d'années. Il y a la garantie de cinq ans, mais on a généralement la possibilité, en plus de la garantie, d'avoir accès aux pièces de rechange pour les produits.

La question logicielle, maintenant, devient très pertinente. Regardez autour de vous, chez vous, à la maison: il y a plusieurs appareils dont le logiciel se met à jour. Votre téléviseur met à jour le logiciel qui, en arrière-plan, sert de système d'exploitation du téléviseur. Maintenant, votre thermostat a un système d'exploitation connecté qui, lui aussi, se met à jour. Tous ces éléments sont très importants. C'est à nous de dire que nous n'avons pas à changer notre thermostat quand le logiciel ne peut pas être mis à jour. Ça, c'est très important.

C'est là l'enjeu le plus important: vu que ce sont maintenant des appareils connectés, la mise à jour touche surtout à la question de la sécurité. Ça, c'est important également.

[*Traduction*]

Le président: Merci beaucoup, monsieur Ma.

[*Français*]

Madame DeBellefeuille, c'est à vous pour deux minutes trente secondes.

Claude DeBellefeuille: Merci beaucoup, monsieur le président.

Monsieur Sari, vous n'êtes pas le premier député à présenter un projet de loi qui vise un cadre national pour toutes les provinces. Moi, j'aime mieux appeler ça un cadre canadien; je pense qu'il y a moins de confusion.

Comment allez-vous vous y prendre pour que toutes les provinces y adhèrent? Ça ne doit pas être la première fois qu'une loi va être adoptée à propos d'un cadre national ou d'un cadre canadien. Sur le plan de la faisabilité, jusqu'à quel point les provinces vont-elles être consultées et vont-elles participer à l'élaboration? Souvent, ce qui se passe lorsqu'il s'agit de cadres canadiens ou de normes canadiennes, c'est le scénario suivant: on décide, on présente ce qu'il en est, et les provinces n'ont pas tellement le choix d'accepter ou pas. C'est souvent la position que le gouvernement canadien a.

Comment voyez-vous cette relation avec les provinces et les territoires dans le contexte de l'élaboration du cadre?

Abdelhaq Sari: Merci de la question.

Premièrement, les provinces et les territoires vont être consultés dans l'analyse de 18 mois. C'est la première des choses. Ottawa...

Claude DeBellefeuille: Excusez-moi de vous interrompre. Vous dites qu'ils seront consultés, mais, moi, je vous parle de contribuer à l'élaboration.

Abdelhaq Sari: Je veux juste que ce soit clair dans le cas du Québec et du Manitoba, en particulier, parce qu'ils ont déjà quelque chose en place. Ottawa, bien évidemment, ne peut pas transposer une loi de protection du consommateur. C'est une loi qui est québécoise à 100 %. Par contre, nous allons consulter les provinces sur les normes de produits. Ça, c'est quelque chose qui est canadien, qui relève du fédéral. On peut imposer ces éléments.

Vous me demandez comment le Québec pourra y contribuer. Or, le Québec a déjà aidé, parce que je m'inspire du projet de loi du Québec. Je trouve que le Québec va un peu plus loin que mon projet de loi, mais, dans mon cas, je viens mettre les balises. Est-ce que le Québec va être écarté? Non, au contraire. Est-ce qu'on impose quelque chose? La réponse est non. Cela dit, je répète que nous allons établir des normes d'importation.

Je le dis, je le réitère, et je pense que je ne le dirai jamais assez: les produits électroménagers et électroniques, nous les importons beaucoup plus que nous ne les fabriquons. Nous avons le droit d'avoir ces normes de produits quand nous les importons et quand nous les mettons en vente dans tous les magasins pour que nos concitoyens et nos concitoyennes puissent les acheter. Nous avons mis en place des normes d'importation et des normes de produits. Je pense que le consommateur a le droit d'être protégé par nous à cet égard.

Le président: Merci, madame DeBellefeuille.

[*Traduction*]

Monsieur Chambers, vous avez la parole pour cinq minutes.

Adam Chambers (Simcoe-Nord, PCC): Merci, monsieur le président.

Félicitations, monsieur. C'est un plaisir et un honneur d'avoir l'occasion de proposer des modifications aux lois du Canada. Je vous félicite de vos efforts.

J'ai quelques questions sur la durabilité.

Pensez-vous que le gouvernement fédéral est bien placé pour proposer ou imposer une norme de durée de vie minimale pour un produit en particulier?

● (1145)

[*Français*]

Abdelhaq Sari: Merci beaucoup de la question.

En ce qui concerne la phrase de mon collègue, sur l'essence, je suis d'accord. C'est juste le verbe utilisé, « imposer », que je n'aime pas. Le Canada a le droit et l'obligation, quand on importe des produits, d'avoir des normes de produits et de s'assurer que ces normes de produits sont mises à jour. Le projet de loi C-267 met à jour ces normes de produits pour les rendre beaucoup plus solides et beaucoup plus simples. Comment va-t-on le faire? Comme je l'ai dit tout à l'heure, c'est par l'accès à l'information. Il s'agit d'avoir ces éléments sur le plan logiciel et matériel et d'avoir accès aux pièces de rechange. Ça, c'est vraiment très important.

Il y a une chose que je n'ai peut-être pas dite assez souvent aujourd'hui: ce que nous voulons aussi, c'est donner la possibilité à des petites et moyennes entreprises, comme celles qui se trouvent d'ailleurs dans la circonscription de mon collègue, de faire des réparations, ce qui peut contribuer à faire rouler l'économie locale également.

[*Traduction*]

Adam Chambers: Choisissez les mots que vous voulez, mais le gouvernement fédéral devrait-il établir une norme de durée de vie minimale pour un produit comme une laveuse ou un séchoir à cheveux? Envisagez-vous que votre projet de loi donne au gouvernement fédéral le pouvoir de choisir ou d'imposer une norme ou de recommander une norme qui fixerait la durée de vie minimale d'un produit donné?

[*Français*]

Abdelhaq Sari: Pour répondre à votre question dans le détail, je dirais que chaque catégorie de produits aura une garantie ou une durée différente. Bien évidemment, ce ne sera pas la même durée pour l'ensemble des produits, parce qu'ils diffèrent. De plus, ce ne sont pas tous les produits qui ont des logiciels installés, même si la plupart en ont, maintenant. Bien évidemment, ça va différer.

C'est pour cette raison que, pendant la période de 18 mois, on va impliquer et intégrer non seulement les provinces et les territoires, mais également l'industrie de l'électroménager, pour qu'elle puisse elle-même dire son mot, pour qu'on sache quelles normes on doit imposer sur quels produits et comment elles peuvent être imposées sur le produit. Il y aura un rapport au public après 18 mois, ainsi que des analyses, des études et des consultations.

J'ajouterais que, après le rapport, il y aura un examen tous les cinq ans. C'est vraiment important. Comme vous le savez, les changements dans cette industrie deviennent de plus en plus rapides. Il y a également plusieurs chercheurs qui disent même que le cycle d'innovation n'est plus de 18 mois et qu'il est devenu beaucoup plus rapide que ça. Étant donné la créativité, les produits qu'on va voir en 2031, dans cinq ans, n'auront pas les mêmes composantes que ce qu'on voit aujourd'hui. Il faut vraiment faire face à cette réalité. Il est important d'en tenir compte.

C'est pour ça que la période d'étude de 18 mois est très importante et qu'il faut consulter des experts. J'imagine qu'après moi, vous allez entendre d'autres experts dans le domaine qui vont venir donner leur point de vue à cet égard. Ça deviendra complémentaire dans le cadre du projet de loi.

[*Traduction*]

Adam Chambers: Merci. J'espère que le rapport tiendra compte du coût total pour les consommateurs, tant du coût initial que du coût pendant tout le cycle de vie d'un produit.

Ma dernière question porte sur... Si je comprends bien, vous souhaitez créer une norme minimale qui devrait être respectée partout au pays, parce qu'il y a des provinces où il n'y a pas déjà de normes. N'est-il pas vrai que les importateurs doivent généralement s'harmoniser à la réglementation la plus stricte au pays? Par exemple, les électroménagers vendus sont généralement les mêmes d'une province à l'autre. Ainsi, les importateurs se fondent habituellement sur le règlement le plus strict au pays et s'y conforment. Par conséquent, les normes que le Québec a adoptées ont une incidence sur ce qui se passe dans les autres provinces, dans une certaine mesure, d'après ce que je comprends, mais peut-être pas sur l'étiquetage.

Bref, si ce projet de loi vise à établir des normes minimales, mais que les provinces peuvent aller plus loin, et si les importateurs se conforment généralement aux exigences les plus strictes, qu'est-ce que le projet de loi imposera demain qui n'existe pas aujourd'hui?

● (1150)

[*Français*]

Abdelhaq Sari: Merci beaucoup de la question.

Si on exclut le Manitoba et le Québec, les autres provinces n'ont rien. Tout ce qu'on pourra avoir — je n'aime pas le terme « imposer » —, tout ce qu'on va mettre en place comme normes de produits, ça va être quelque chose de nouveau, d'intéressant et de pertinent pour toutes les autres provinces. Maintenant, des provinces pourraient vouloir aller plus loin. Ce n'est pas un plafond; c'est un plancher qu'on leur donne. C'est le minimum qui va venir avec les produits importés et les normes de produits. Si elles veulent aller plus loin, bien évidemment, c'est à elles d'en décider.

[*Traduction*]

Le président: Merci, monsieur Chambers.

Monsieur Greaves, vous serez le dernier intervenant pour cette série de questions; vous avez cinq minutes.

Will Greaves (Victoria, Lib.): Ce sera un plaisir. Merci, monsieur le président.

Bonjour, chers collègues.

[*Français*]

Bonjour à tous et à toutes. C'est un grand plaisir d'être ici, au sein de ce comité.

Je félicite mon collègue pour son projet de loi.

[*Traduction*]

Je tiens vraiment à féliciter le témoin, M. Sari, d'avoir présenté ce projet de loi, car je pense qu'il a le potentiel de contribuer à un changement culturel positif dans la société canadienne. Je suis sûr que bon nombre d'entre nous autour de la table ont grandi avec le principe les trois R: réduire, réutiliser et recycler. Il importe d'ajouter un quatrième R: réparer. Il s'agit de réduire la consommation d'un produit, de le réutiliser et de le réparer avant qu'il ne soit recyclé. En ce sens, le volume de déchets, en particulier de déchets électroniques, est décourageant, et je pense que de nombreux Canadiens le sous-estiment peut-être.

Dans ma province, la Coombie-Britannique, l'Electronic Products Recycling Association a ainsi recueilli et recyclé plus de 19 550 tonnes de déchets électroniques l'an dernier — en 2025. Nous pouvons imaginer tous les autres déchets qui n'ont pas été recyclés et qui s'accumulent dans les sites d'enfouissement, ce qui a non seulement des effets négatifs sur les finances des ménages qui doivent alors remplacer ces biens, mais qui contribue à nos défis environnementaux.

Dans cette optique, j'aimerais demander à M. Sari, par l'entremise de la présidence, s'il peut nous en dire plus sur les avantages environnementaux que pourrait avoir ce projet de loi.

[*Français*]

Abdelhaq Sari: Je vous remercie beaucoup de votre question.

En 2019, 757 000 tonnes de déchets électroniques ont été collectées, ce qui n'est pas rien. Pourquoi y en a-t-il autant? Je reviens à l'histoire que j'ai racontée dans mon introduction. Si je veux réparer mon lave-vaisselle, mais qu'il y a une pièce que je ne trouve pas, le lendemain, quand je vais acheter un nouvel appareil, mon vieux lave-vaisselle va malheureusement se retrouver au bord de la rue et, par la suite, au dépotoir. On ne veut pas que ça se produise.

Je n'oublierai jamais la fois où un professeur m'a dit que ce n'est pas parce qu'on est écologique que ça va coûter plus cher. Quand on est écologique, on a un matériel plus durable. Ça, c'est très important. Si c'est durable, ça veut dire qu'on a mieux innové. Ce que va faire ce projet de loi, c'est tout simplement pousser les industries à continuer de nous donner des produits de qualité, mais qui sont plus durables, plus écologiques et plus intéressants. Bien évidemment, au bout du compte, ces produits vont durer plus longtemps, ce qui va nous faire économiser de l'argent comme consommateurs. Donc, on n'agit pas uniquement sur le plan écologique, mais également sur le plan économique.

Je suis toujours de la même école qui dit que, quand on pense à l'environnement et à l'écologie, on pense à un meilleur produit qui, au bout du compte, sur la durée totale de possession, va coûter toujours et toujours moins cher.

Will Greaves: Merci de votre réponse.

[*Traduction*]

Dans un autre ordre d'idées, peut-être, le volet environnemental de ce projet de loi est important, mais je me demande essentiellement s'il pourrait également y avoir des avantages à cela pour l'économie locale. Quand un ménage doit remplacer des biens de consommation, surtout de gros biens, c'est avant tout l'entreprise qui produit ces biens, qui les fabrique, qui en tire un avantage économique, et beaucoup de ces entreprises proviendront de l'extérieur du Canada, bien sûr.

En revanche, si le droit à la réparation était instauré de manière plus robuste à l'échelle du pays et qu'il était établi ou attendu que les services de réparation puissent être offerts par des personnes vivant dans la collectivité, cela aurait des retombées locales sur l'emploi. Cela générerait de l'activité économique locale, plutôt que de favoriser le fabricant du produit à l'étranger.

Le témoin pourrait-il confirmer si cette analyse générale est exacte et nous en dire plus sur ce qu'il considère comme les avantages ou les répercussions économiques locales du projet de loi?

[*Français*]

Abdelhaq Sari: Elle est totalement correcte.

J'ajouterais un autre élément concernant l'économie circulaire et l'économie locale. Il y aura de petits ateliers, dans les coins, qui pourront avoir accès aux appareils. Pensons à une histoire très simple. Imaginez que vous avez un téléphone qui date un peu, que l'écran est brisé et que vous voulez le faire réparer. Vous allez chez le réparateur et, malheureusement, il vous dit que le producteur ne peut pas lui fournir un nouvel écran, parce que votre téléphone est vieux, même s'il fonctionne très bien et qu'il peut toujours être utilisé. Il s'agit de donner la chance à ce réparateur de contribuer lui-même à l'économie locale.

Cela dit, j'aimerais bien finir ce que je disais sur l'écologie. Il y a une phrase que j'aime beaucoup: les déchets les plus faciles à gérer, ce sont les produits qu'on n'achète pas et qu'on ne produit pas. En d'autres mots, si on ne crée pas un produit parce qu'un autre dure plus longtemps, c'est très écologique.

● (1155)

[*Traduction*]

Le président: Merci, monsieur Greaves. C'était agréable de voir deux anciens professeurs participer à une réunion d'un comité parlementaire. Ce que vous avez fait dans votre vie antérieure n'est pas du tout évident.

Chers collègues, nous allons suspendre brièvement la séance avant de passer aux témoins suivants.

Je vais en discuter avec les partis, mais nous pourrions envisager de réduire un peu le temps alloué à la deuxième heure pour pouvoir passer plus rapidement aux rapports dont nous devons nous occuper. Je vais en discuter avec les membres des partis avant la pause.

[*Français*]

Monsieur Sari, merci beaucoup.

[*Traduction*]

Je vous remercie de votre présence parmi nous. Nous vous sommes reconnaissants d'avoir pris le temps de venir nous parler de votre projet de loi. Bien sûr, nous attendons avec impatience la suite de cette discussion.

[*Français*]

Nous allons continuer la discussion au cours de la prochaine heure et probablement au cours de plusieurs réunions à venir.

[*Traduction*]

Comme je l'ai dit, nous allons suspendre brièvement la séance pendant que nous changeons de témoins.

● (1155)

_____(Pause)_____

● (1200)

Le président: Chers collègues, nous allons reprendre pour la deuxième heure.

J'ai eu des conversations avec des députés des différents partis. À moins que quelque chose ne ressorte de la discussion que nous sommes sur le point d'avoir au cours des 30 prochaines minutes, nous nous en tiendrons à une série de questions de six minutes chacune pour les conservateurs, le Bloc et les libéraux après les déclarations préliminaires de cinq minutes de nos collègues du ministère. Nous passerons ensuite rapidement à huis clos pour nous pencher sur nos rapports. Nous n'aurons peut-être pas à utiliser les ressources supplémentaires que nous avions demandées.

Nous accueillons aujourd'hui Étienne-René Massie, sous-ministre adjoint des Services axés sur le marché, le tourisme et la petite entreprise au ministère de l'Industrie.

[*Français*]

Il sera le porte-parole des autres témoins qui sont ici.

[*Traduction*]

Du ministère de l'Industrie, nous accueillons également le directeur de la Direction générale de la fabrication de pointe et des technologies propres, James Achoneftos.

Une voix: C'est grec.

Le président: Oui. J'ai toujours voulu aller en Grèce, alors voilà.

Le prochain nom est très difficile: Ben Copp. C'est très loin de mon propre nom.

Des voix: Ah, ah!

Le président: M. Copp est directeur général du Bureau de l'efficacité énergétique au ministère de l'Environnement.

Chers collègues, comme vous le savez, nous demandons souvent à des fonctionnaires de se joindre à nous lorsque nous entreprenons l'étude d'un projet de loi, afin de fournir des réponses plus techniques à certaines de nos questions.

● (1205)

[*Français*]

Monsieur Massie, la parole est à vous pour cinq minutes.

Étienne-René Massie (sous-ministre adjoint, Services axés sur le marché, le tourisme et la petite entreprise, ministère de l'Industrie): Merci, monsieur le président, de me donner l'occasion de m'adresser à ce comité au sujet du projet de loi C-267, Loi établissant un cadre national visant à promouvoir la durabilité des produits électroniques et des appareils domestiques essentiels.

Les Canadiens et les Canadiennes dépendent plus que jamais des produits électroniques et des appareils électroménagers dans leur vie quotidienne. Lorsque ces produits tombent en panne prématurément ou ne peuvent pas être réparés raisonnablement, les consommateurs n'ont souvent d'autre choix que de les remplacer.

Le projet de loi C-267 vise à remédier à cette situation en favorisant des produits plus durables et plus faciles à réparer, en réduisant le coût de remplacement pour les ménages et en soutenant un marché plus responsable et plus concurrentiel qui comprend un marché de l'électronique d'occasion florissant. Il obligerait le ministre de l'Industrie à élaborer, en consultation avec les représentants des gouvernements provinciaux et territoriaux responsables de la consommation et, le cas échéant, avec les groupes de défense des consommateurs, un cadre national pour promouvoir la durabilité et la réparabilité des produits électroniques et des appareils électroménagers essentiels au Canada, qui comprendrait des mesures visant à établir des normes nationales.

Ce cadre soutiendrait la transition vers une économie circulaire en prolongeant la durée de vie des produits, en conservant plus longtemps les matériaux de valeur et en promouvant une gestion des ressources plus efficace et plus respectueuse de l'environnement.

[*Traduction*]

Le gouvernement a pris des mesures pour améliorer la capacité des Canadiens à réparer leurs appareils électroménagers et leurs appareils électroniques grand public. Par exemple, il a modifié la Loi sur la concurrence au moyen du projet de loi C-59, qui a reçu la sanction royale le 20 juin 2024. Cette loi a élargi la disposition existante relative au « refus de vendre » afin d'y ajouter les refus de fournir un moyen de diagnostic ou de réparation. Si la concurrence s'en trouve lésée, le Tribunal de la concurrence peut désormais ordonner à un fournisseur de fournir de tels moyens. Ce même projet de loi a également facilité le recours à des procédures judiciaires par des parties privées, plutôt que par le Bureau de la concurrence, lorsque de tels refus surviennent.

Par ailleurs, deux projets de loi d'initiative parlementaire présentés au cours de la législature précédente, qui avaient reçu le soutien du gouvernement et qui ont depuis obtenu la sanction royale, traitent de questions particulières liées à la réparabilité. Le projet de loi C-244, Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur (diagnostic, entretien et réparation), prévoyait une nouvelle exception visant à autoriser le contournement d'une mesure technique de protection si ce contournement était lié à l'entretien ou à la réparation d'un produit, y compris tout diagnostic connexe. Le projet de loi C-294, Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur (interopérabilité), a élargi les exceptions autorisant le contournement d'une mesure technique de protection en vue d'assurer l'interopérabilité, ce qui s'inscrit dans l'esprit du droit de réparer, car ces contournements pourraient faciliter la prolongation du cycle de vie des produits.

[*Français*]

Le gouvernement poursuit ses travaux à cet égard par l'entremise du projet de loi S-4, Loi modifiant la Loi sur l'efficacité énergétique, qui a été adopté par le Sénat plus tôt cette année et qui sera examiné par la Chambre des communes peu après. Certains des éléments du projet de loi S-4 comprennent un élargissement de la définition des normes d'efficacité énergétique pour y inclure la durabilité, ce qui permettra d'établir de futures exigences concernant la durabilité des produits consommateurs d'énergie réglementés ou des étiquettes associées à la durabilité.

Le gouvernement fédéral joue un rôle en donnant aux consommateurs les moyens d'agir et en offrant aux entreprises des occasions d'innover et de réduire les déchets environnementaux grâce à ses responsabilités en matière de droit d'auteur, de concurrence et de commerce.

[*Traduction*]

Même si le projet de loi C-267 propose un cadre national, le gouvernement fédéral ne peut imposer des mesures qui dépassent ses compétences, comme le Comité en a conscience. Dans le cadre de l'examen du projet de loi, le Comité pourrait souhaiter se pencher sur les répercussions différentielles qu'il pourrait avoir sur les compétences provinciales et territoriales. D'une manière générale, le droit de réparer concerne les biens, les contrats, la vente de produits et les plaintes, autant de domaines qui relèvent de la compétence des provinces.

Un autre aspect à examiner serait la définition du terme « appareil domestique essentiel ». Le Comité pourrait souhaiter déterminer si cette définition est suffisamment générale pour faire en sorte de ne pas exclure par inadvertance des appareils importants. Je tiens également à souligner que, même si le projet de loi fournit une définition des appareils domestiques essentiels, il ne définit pas les « produits électroniques ». Le Comité pourrait souhaiter adopter une approche semblable à celle utilisée dans la Loi sur l'efficacité énergétique, qui définit le matériel consommateur d'énergie comme le « matériel désigné par règlement », ce qui permet d'inclure de nombreux produits susceptibles d'être réglementés.

En résumé, le principe du droit de réparer exige une approche collaborative à laquelle participent tous les ordres de gouvernement et les divers intervenants, dont les secteurs industriels et les consommateurs, compte tenu de l'ampleur et de la complexité des différents aspects en jeu. Bien que le projet de loi vise à faire avancer cette question importante qu'est le droit de réparer, nous, les membres du gouvernement fédéral, devons veiller à le faire en étroite collaboration avec nos partenaires provinciaux et territoriaux.

C'est avec plaisir que je répondrai à toutes les questions que les membres du Comité pourraient souhaiter poser, avec l'aide de mes collègues.

Je vous remercie de votre attention.

● (1210)

Le président: Je vous remercie, monsieur Massie.

Monsieur Chambers, vous avez la parole pendant six minutes.

Adam Chambers: Merci, monsieur le président.

Bienvenue à la séance du Comité. Je vous remercie de votre déclaration préliminaire.

Maintenant, j'ai quelques questions à vous poser.

Avant d'aborder la question du projet de loi, je précise que je vous ai entendu évoquer les modifications apportées à la Loi sur la concurrence en ce qui concerne le refus de vendre. Avez-vous eu connaissance de cas soumis à cette nouvelle disposition qui sont liés précisément au secteur de l'automobile et à la réparation d'automobiles?

Étienne-René Massie: À ma connaissance, non. Je ne suis pas au courant de cas de ce genre pour le moment.

Adam Chambers: D'après la façon dont vous avez présenté la question au Comité, quand je vous ai entendu parler, j'ai compris que vous souteniez que les automobiles pourraient être concernées par cette disposition. Selon vous, était-ce là l'intention visée?

Étienne-René Massie: Oui, je crois que cette disposition s'applique à l'ensemble du commerce au Canada.

Adam Chambers: D'accord. Je vous remercie.

En ce qui concerne le projet de loi dont nous, les membres du Comité, sommes saisis, vous avez soulevé quelques questions concernant des définitions qui pourraient être trop larges. Pour ce qui est de la question des compétences, disposez-vous d'une analyse du projet de loi examiné par le Comité concernant les compétences relatives à ce projet de loi ou à certains de ses articles?

Étienne-René Massie: En examinant et en analysant le projet de loi, nous nous sommes rendu compte que certains de ses éléments relevaient des compétences des provinces et des territoires en matière de... Le droit commercial et contractuel relève des provinces; nous devrons donc collaborer avec les provinces et les territoires pour faire avancer le projet de loi et le mettre en œuvre.

Adam Chambers: Excusez-moi. Vous dites que nous devrons « collaborer avec les provinces et les territoires pour faire avancer le projet de loi ». Si le projet de loi comporte des dispositions relevant de la compétence des provinces, alors ces dispositions sont inconstitutionnelles. Ne serait-ce pas là l'interprétation la plus correcte?

Étienne-René Massie: Le projet de loi prévoit que le ministre de l'Industrie collabore avec les provinces et les territoires dans ces dossiers, alors nous devrons nous-mêmes collaborer avec les provinces et les territoires.

Adam Chambers: Nous venons d'entendre le parrain du projet de loi dire que le gouvernement fédéral imposera des normes minimales. Si ces normes ne relèvent pas de la compétence du gouvernement fédéral, leur imposition serait inconstitutionnelle, n'est-ce pas le cas?

Étienne-René Massie: Oui, leur imposition serait difficile.

Adam Chambers: D'accord. J'admets qu'il se pourrait que je manque de temps.

Étant donné que le projet de loi soulève des questions de compétence possibles — je ne crois pas pouvoir toutes les aborder avec vous en ce moment —, si vous pouviez nous indiquer certaines des dispositions qui, selon vous, relèvent de la compétence des provinces, cela aiderait le Comité, notamment dans le cadre de ses délibérations.

Je reconnais qu'étant donné que le gouvernement est majoritaire, l'auteur du projet de loi dispose des voix nécessaires pour le faire adopter. Toutefois, dans le cadre des délibérations du Comité et lorsque le Sénat examinera le projet de loi, il s'agira là de questions très précises qui préoccuperont aussi le Sénat.

En tant que parlementaire, je reconnais que les consommateurs ne sont pas toujours bien servis par les entreprises, mais il n'appartient pas au gouvernement fédéral de se substituer à une assemblée législative provinciale. Certains de ces enjeux me préoccupent beaucoup, et nous constatons que d'autres assemblées législatives ont déjà pris des mesures à cet égard. Je crois que nous devrions encourager les provinces elles-mêmes... Je reconnais que nous aurons des discussions à mesure que le projet de loi avancera, mais nous devrions veiller à ne pas simplement partir du principe que le gouvernement fédéral viendra à la rescousse lorsqu'un gouvernement provincial ne prend pas les mesures qui s'imposent.

Il serait très utile que vous puissiez nous faire part de certaines de ces questions — et je n'emploierai pas le mot « préoccupations », car je ne veux pas vous faire dire ce que vous n'avez pas dit — qui, selon vous, relèvent de la compétence des provinces. Cela aiderait énormément le Comité.

Étienne-René Massie: Nous pouvons certainement nous employer à le faire.

Comme je l'ai mentionné dans ma déclaration préliminaire, le droit de réparer nécessite une approche collaborative, et les provinces sont responsables des contrats immobiliers, de la vente de produits et des plaintes. Par conséquent, il y aura certainement des questions dans le projet de loi qui relèveront de la compétence des provinces et des territoires.

Adam Chambers: Merci, monsieur.

Le président: Je vous remercie, monsieur Chambers.

Madame O'Rourke, c'est à votre tour d'intervenir pendant six minutes.

● (1215)

Dominique O'Rourke (Guelph, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je suis députée de Guelph où une bibliothèque d'outils appelée la *Guelph Tool Library* existe depuis dix ans. Il s'agit là d'un café de réparation très populaire qui s'intéresse particulièrement à l'économie circulaire et qui privilégie la réduction, la réutilisation et la réparation des appareils plutôt que le recyclage. Les responsables de cette initiative sont pleinement conscients de l'incidence de la consommation sur les sites d'enfouissement.

Je vous remercie de votre présence. Nous estimons que le projet de loi revêt une grande importance pour la mise en place de ce cadre.

Je préside également le caucus libéral de l'automobile, alors je comprends parfaitement les difficultés liées au manque de techniciens. Le parrain du projet de loi, c'est-à-dire le député Sari, a précisé que le projet de loi visait principalement les appareils électroménagers et électroniques. Nous savons que certains partisans du projet de loi souhaiteraient élargir sa portée afin d'y inclure la réparation d'automobiles.

J'aimerais que vous nous expliquiez brièvement pourquoi cette idée n'est pas forcément appropriée dans le cadre d'un projet de loi d'initiative parlementaire, et que vous nous indiquiez si le renforcement de la Norme canadienne visant les renseignements sur l'entretien des véhicules automobiles serait une meilleure solution.

Étienne-René Massie: Hier, nous avons également rencontré l'Association des industries de l'automobile ainsi que d'autres parties prenantes qui se sont manifestées à la suite de la présentation du projet de loi.

Le projet de loi est censé porter sur les appareils électroménagers et les biens de consommation. Je pense que si l'on envisage d'étendre sa portée au secteur automobile, cela modifiera le fondement même du projet de loi et son objectif initial. Dans le secteur automobile, des mesures fondées sur des normes volontaires qui contribuent à faire progresser les droits des consommateurs dans ce domaine ont déjà été prises. Nous entendrons différents points de vue à ce sujet, mais ces mesures fonctionnent généralement bien. À l'heure actuelle, c'est l'approche qui fonctionne dans le secteur.

Des intervenants du secteur sont venus nous voir pour nous demander d'envisager d'inclure aussi le secteur dans le projet de loi, mais à ce stade, étant donné que la mesure législative porte essentiellement sur les appareils électroménagers et électroniques, elle ne cadre pas tout à fait avec le secteur automobile.

Dominique O'Rourke: Diriez-vous que les appareils électroménagers ou de bureau, ainsi que les appareils électroniques, constituent un tout autre domaine que celui des véhicules qui circulent sur nos routes et qui sont soumis, entre autres, à des normes de sécurité et des normes d'émissions, tout en reconnaissant pleinement que le droit de réparer nos véhicules est important, mais que le projet de loi n'est peut-être pas le cadre approprié pour aborder cette question? En conviendriez-vous?

Étienne-René Massie: En général, je partage cet avis. Le ministère des Transports assume de nombreuses responsabilités réglementaires en matière d'automobiles, et il est important que... Ce ministère serait sans doute le mieux placé pour aborder cette question dans le cadre d'une mesure législative qui diffère du projet de loi sur les appareils électroménagers.

Dominique O'Rourke: Guelph est une plaque tournante de la fabrication de pointe, alors n'hésitez pas à venir nous rendre visite quand vous le souhaitez.

Comment pouvons-nous veiller à ce que les futures normes de durabilité et de réparabilité apportent des avantages concrets aux consommateurs canadiens, tout en garantissant qu'elles restent applicables pour les fabricants et qu'elles coïncident avec les normes internationales, comme cela a été évoqué précédemment?

Étienne-René Massie: Lorsque l'on examine la question du droit de réparer et celle des appareils électroménagers et électroniques, on se rend compte que le Canada importe une grande quantité de ces produits. Étant donné que nous en importons beaucoup, nous devons, pour le bien de notre marché canadien, nous assurer que l'abordabilité et la disponibilité des différents articles ménagers ne sont pas compromises par la mise en place, au Canada, de normes trop particulières qui entraveraient l'accès des Canadiens à ces produits et à des articles ménagers abordables.

Dominique O'Rourke: Enfin, jusqu'à maintenant aujourd'hui, il y a eu, à cette table, quelques échanges concernant le projet de loi et la manière dont il imposerait certaines obligations aux provinces. Je me demandais si vous pouviez nous expliquer en quoi la mise en place d'un cadre permettrait réellement d'accorder plus de pouvoirs aux consommateurs et de répondre à la demande des gens qui souhaitent pouvoir réparer eux-mêmes leurs articles et dont nous entendons parler.

Étienne-René Massie: Le projet de loi proposé prévoit que la ministre de l'Industrie et ses hauts fonctionnaires travaillent avec leurs homologues provinciaux et territoriaux afin de déterminer s'il est possible de parvenir à un accord sur des normes communes, ce qui permettrait d'établir un cadre. Ce cadre permettrait ensuite aux provinces et aux territoires de légiférer en la matière dans le respect de leurs prérogatives et de leurs responsabilités, ainsi que de mettre en place leurs propres mesures, selon une approche commune à l'échelle nationale.

Le projet de loi vise à établir un cadre à partir duquel toutes les provinces et tous les territoires, ainsi que certains aspects des lois fédérales, pourraient être adaptés par la suite afin d'arriver à une norme commune à l'échelle du Canada.

● (1220)

Dominique O'Rourke: Enfin, est-ce là votre recommandation...? Je voudrais m'assurer d'avoir bien compris. Le projet de loi du Sénat sur l'efficacité énergétique définit les appareils électroniques essentiels. Recommandez-vous que le projet de loi adopte également cette définition afin que les deux textes de loi concordent à cet égard?

Étienne-René Massie: Je vais commencer à répondre à la question. Ensuite, monsieur Copp, vous pourrez ajouter quelque chose s'il y a lieu...

Du point de vue des prérogatives législatives, il serait tout à fait logique d'adopter une définition qui concorde d'un projet de loi à l'autre. Étant donné que le projet de loi S-4 est également examiné par la Chambre et qu'il s'inscrit dans le cadre d'un projet de loi beaucoup plus large sur l'efficacité énergétique, il serait tout à fait logique d'utiliser cette définition.

Dominique O'Rourke: Merci.

Je vais céder les 10 secondes qu'il me reste.

Le président: La tendance se maintient.

[*Français*]

C'est au tour de nos collègues du Bloc québécois.

Madame DeBellefeuille, vous avez la parole pour six minutes.

Claude DeBellefeuille: Merci beaucoup, monsieur le président.

Monsieur Massie, je vais peut-être vous faire répéter quelques éléments, parce que vous parliez très vite dans votre allocution et l'interprète avait un peu de difficulté à vous suivre. Ça va peut-être vous permettre de répéter quelques éléments.

Vous avez dit d'entrée de jeu que, si le projet de loi était adopté, au fond, le ministre recevrait la directive d'essayer de mettre en place un cadre canadien pour que toutes les provinces aient des normes minimales. Vous avez dit que vous alliez travailler à ça et que ça ne vous obligeait pas nécessairement à arriver à un résultat. On s'entend que, si elles refusent d'adopter de telles normes, vous ne pouvez pas les y obliger.

Étienne-René Massie: C'est ça. Selon la façon dont le projet de loi est présentement conçu, le ministre de l'Industrie serait chargé de travailler avec ses homologues provinciaux et territoriaux pour voir s'il est possible d'établir des normes communes. Nous aurions l'obligation de travailler fort en respectant l'échéancier, par exemple.

Claude DeBellefeuille: Oui, c'est ça, vous avez l'obligation de mettre en place une concertation, une consultation.

Dans le cas du Québec — je ne le savais pas, mais c'est aussi le cas du Manitoba —, il y a des lois qui traitent de la question qui est étudiée aujourd'hui. Le Québec va même plus loin que ce que propose le projet de loi. Pour ce qui est du Manitoba, je ne le sais pas. Ici, on parle donc des provinces qui ont décidé, dans leur propre champ de compétence, de ne rien faire à ce sujet. Alors, vous allez dire à l'Alberta et à la Saskatchewan qu'il serait bon de s'asseoir et d'élaborer un cadre canadien ensemble, et vous allez leur demander si elles sont d'accord. Si elles vous refusent ça, votre travail s'arrêtera là. La loi ne vous oblige pas à en faire plus. Vous ne pouvez pas leur imposer ça. C'est ce que j'entends depuis tantôt.

Étienne-René Massie: Selon ma compréhension du projet de loi tel qu'il est rédigé présentement, c'est un effort de concertation pour arriver à établir des normes dites nationales entre les provinces et les territoires. Vous avez donc raison: le Québec est en avance, et le Manitoba étudie un projet de loi présentement.

Claude DeBellefeuille: Parfait.

Tantôt, M. Sari a répondu à ces questions en nous disant qu'on ne fabriquait presque plus d'appareils électroniques ou ménagers, ici. On a déjà eu de grands fabricants. En tout cas, à Montréal, il y a eu beaucoup d'entreprises. Depuis, elles se sont délocalisées et on importe des appareils. Cependant, la responsabilité de fixer les normes d'importation, ça, ça relève du fédéral, n'est-ce pas?

Étienne-René Massie: Oui, tout à fait.

Claude DeBellefeuille: D'accord.

Donc, dans le projet de loi, on aurait pu demander au gouvernement de hausser ses normes d'importation et d'y inclure le facteur de durabilité ou le droit à la réparation.

Étienne-René Massie: La réglementation des produits au Canada est une responsabilité partagée. Le fédéral a des responsabilités. Au ministère de l'Industrie, nous avons des responsabilités, et le ministère de la Santé en a aussi. En ce qui concerne les contrats de vente et les questions liées à la propriété privée, les provinces ont des responsabilités aussi. Il y a déjà une concertation qui existe entre le fédéral et le provincial pour administrer l'économie canadienne. Alors, il s'agirait de continuer à faire avancer ça.

Pour ce qui est de savoir si le gouvernement pourrait imposer des mesures directement par l'entremise de normes d'importation, il faudrait que je vérifie s'il a ce pouvoir exclusif.

Claude DeBellefeuille: Ici, on importe beaucoup de produits de la Chine, par exemple. Ce sont souvent des composantes asiatiques qui arrivent ici et qui sont assemblées, par exemple, aux États-Unis. Est-ce que le fédéral, dans son champ de compétence, pourrait imposer, à partir d'aujourd'hui, une norme de durabilité pour les produits importés au Canada?

Vous me dites qu'il faudrait que vous vérifiiez ça, mais cette question, qui est très simple, ne relève-t-elle pas de votre spécialité?

● (1225)

Étienne-René Massie: Lorsque je me suis préparé pour ma comparution, j'ai souvent lu que le marché était un marché nord-américain. C'est un marché où les biens sont importés pour le Canada, les États-Unis et le Mexique. Donc, on cherche à établir des normes qui sont nord-américaines pour permettre une plus grande disponibilité de produits, ce qui permet une plus grande abordabilité des produits au Canada.

Claude DeBellefeuille: Alors, vous êtes en train de me dire que, si le Canada faisait une demande de hausse de la durabilité, par exemple, il se retrouverait un peu à faire cavalier seul, parce que, ce que le monde veut, ce sont des laveuses et des sécheuses qui ne coûtent pas cher, mais qu'il faut remplacer tous les trois à cinq ans. J'ai déjà eu une laveuse, dans le temps, qui a duré 20 ans — je suis vieille — et que j'aurais encore été capable de faire réparer.

Vous êtes en train de me dire que, comme le marché est nord-américain, si nous avions des normes d'importation plus hautes, ça ne passerait pas, parce que le monde veut des appareils ménagers moins chers et nous ferions bande à part par rapport au Mexique et aux États-Unis.

Est-ce bien ça?

Étienne-René Massie: Je compatis à la perte de votre la machine à laver. La mienne, que j'avais depuis 28 ans, a arrêté de fonctionner il y a trois semaines.

Claude DeBellefeuille: Pauvre de vous!

Étienne-René Massie: Je crois que c'est toujours une question d'équilibre. Il y a plusieurs facteurs. Il faut une grande disponibilité de produits parmi lesquels le consommateur ou la consommatrice peut faire un choix, et il faut des appareils électroménagers abordables. C'est toujours une question d'équilibre. J'ai l'impression qu'en travaillant avec les provinces et les territoires, si c'est là qu'on aboutit, on va toujours chercher à s'assurer d'une grande disponibilité de produits et de leur abordabilité.

Donc, non, il ne faudrait pas faire cavalier seul en établissant une norme très haute, ce qui réduirait la disponibilité des produits au Canada.

Claude DeBellefeuille: D'accord. Je vous remercie.

The Chair: Merci.

[*Traduction*]

Chers collègues, cela nous amène à la fin des 30 minutes que nous avons consacrées à ce sujet.

Nous remercions infiniment nos témoins de s'être joints à nous aujourd'hui. Nous vous sommes reconnaissants d'avoir pris le temps de comparaître devant nous et de nous avoir fait part de vos réflexions.

Je vais maintenant suspendre brièvement la séance, car nous allons passer à une séance à huis clos. Par conséquent, je vais devoir demander à tous les membres du public présents dans la salle — c'est-à-dire ceux qui ne font pas partie du personnel — de bien vouloir quitter la salle.

Chers collègues, nous allons passer très rapidement à la suite. Cela ne devrait pas nous prendre trop de temps. J'ai déjà évoqué les prochaines étapes avec vous tous, mais j'y reviendrai dans un instant. La séance est suspendue.

[*La séance se poursuit à huis clos.*]

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : https://www.noscommunes.ca

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: https://www.ourcommons.ca